

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/415
23 juillet 2003

(03-3945)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ÉTAT DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

Déclaration du Canada à la réunion des 24 et 25 juin 2003

Rappel des faits

1. Le 20 mai 2003, le Canada a annoncé qu'un cas d'ESB avait été confirmé sur une seule vache canadienne. Le dépistage avait été effectué dans le cadre du programme canadien de surveillance active et ciblée de l'ESB. Cette découverte a témoigné du bon fonctionnement du système canadien. Compte tenu des résultats de l'enquête à ce jour, le Canada peut affirmer en toute confiance qu'il s'agit d'un cas isolé et que les réserves alimentaires canadiennes demeurent salubres. Nous avons consacré toutes les ressources nécessaires à la conduite d'une enquête exhaustive et approfondie.
2. Le Canada est ouvert à la discussion sur les résultats de son enquête et disposé à collaborer avec tous les Membres en vue de l'assouplissement des restrictions frappant les produits canadiens en fonction des risques établis et de principes scientifiques objectifs.

Résultats de notre enquête

3. Plutôt que d'entrer dans le détail des résultats de l'enquête canadienne dans cette enceinte, je me bornerai à évoquer brièvement certains de ses principaux points. Nous avons veillé à ce que ce processus reste ouvert et public pendant tout son déroulement. J'incite les Membres de l'OMC à consulter des renseignements plus détaillés sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
4. Nous avons procédé à une étude systématique et approfondie dans trois directions, à savoir:
 - retraçage en amont - lieux où la vache a séjourné pendant sa durée de vie;
 - retraçage en aval - lieux où sa descendance a été envoyée; et
 - enquête sur les aliments – lieux où les produits équarris de l'animal ont pu être consommés et sources alimentaires auxquelles la vache a pu être exposée au cours de sa vie.
5. Nous avons placé 18 exploitations agricoles en quarantaine. Ces quarantaines ont toutes été levées. Nous avons testé tous les échantillons d'animaux issus des trois axes d'investigation. Les résultats des tests – plus de 2 000 – ont tous été négatifs. Ces résultats négatifs montrent que l'incidence de l'ESB au Canada reste limitée à une vache. Et la viande de cette vache n'a pas été introduite dans la filière alimentaire humaine.
6. Sur la base de cette enquête, nous pouvons affirmer que les réserves alimentaires canadiennes demeurent salubres et que notre système est efficace et réactif, exactement comme nous l'avons

conçu. Un travail colossal a été accompli dans des délais très brefs et notre enquête est désormais achevée. Des experts internationaux invités au Canada au début du mois de juin sont convenus que l'enquête canadienne avait atteint son potentiel maximal.

Équipe internationale d'experts

7. L'équipe internationale se composait de quatre experts mondiaux de l'ESB qui connaissaient déjà un peu le système canadien. Ces experts n'ont pas été choisis pour leur affiliation à un pays ou une administration publique donnée mais pour leur réputation à l'échelle internationale. L'équipe réunissait le Professeur Ulrich Kihm, le Professeur Will Houston, le Dr Dagmar Heim et le Dr Stuart McDiarmid.

8. Le Canada se félicite d'avoir bénéficié de l'aide et des conseils de ces éminents experts internationaux en santé publique et animale. Il a demandé à l'équipe d'étudier deux points particuliers.

- a) Premièrement, les experts ont été invités à examiner les approches et les techniques suivies pendant notre enquête.
- b) Deuxièmement, le Canada a demandé à l'équipe de passer en revue les politiques qu'il envisageait de mettre en œuvre à l'avenir pour renforcer encore davantage son système d'inspection.

9. L'équipe internationale d'experts a loué l'efficacité de notre enquête. Elle a posé des questions rigoureuses à notre équipe épidémiologique, elle a validé nos conclusions et reconnu que la phase active de l'enquête avait atteint son potentiel maximal. Bien que le système réglementaire du Canada soit déjà efficace, elle a également recommandé d'y apporter un certain nombre d'ajustements qui sont à l'étude. Le rapport des experts est sur le point d'être achevé. Nous ferons distribuer sa version définitive dans tous les pays par l'intermédiaire des ambassades canadiennes. Le rapport sera également disponible sur le site Web de l'ACIA et nous invitons naturellement tous les pays à le consulter. Outre l'examen de l'enquête du Canada et des mesures qui en découlent, l'équipe internationale a félicité le Canada pour son souci de transparence et a jugé que la manière dont le Canada avait géré cette situation était un modèle à suivre.

Campagne d'information internationale

10. Sur le plan international, nous nous sommes efforcés de communiquer avec tous les pays de manière ouverte, transparente et exhaustive. Le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments a été quotidiennement mis à jour au moyen de renseignements détaillés sur l'enquête et le contexte général des politiques et procédures canadiennes.

11. Au moment où le cas d'ESB a été confirmé au Canada, le Vétérinaire en chef canadien assistait à la session générale de l'Office international des Epizooties (OIE) à Paris. Le Canada a saisi cette occasion d'informer sur le champ la communauté vétérinaire internationale de la situation. Les ambassades canadiennes du monde entier se sont mises en rapport avec les services vétérinaires des administrations publiques étrangères pour fournir des renseignements sur le diagnostic d'ESB et sur notre enquête. Les responsables canadiens ont également tenu des sessions d'information à l'intention de toutes les missions diplomatiques intéressées à Ottawa.

12. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée de remercier tous les pays qui ont offert leur assistance et leurs compétences au Canada. Ces gestes ont été très appréciés. Les épidémiologistes et les experts vétérinaires des États-Unis nous ont notamment aidés dans notre enquête. Le Royaume-Uni nous a également offert son aide et, en particulier, son laboratoire de renommée

mondiale de Weybridge a fourni la confirmation immédiate de notre diagnostic et effectué des tests à notre intention par la suite.

Exemptions de l'OIE pour certains produits

13. Comme vous le savez, l'OIE fait expressément référence à une liste de produits que les pays devraient autoriser sans appliquer de restrictions liées à l'ESB quelle que soit la situation du pays concerné vis-à-vis de cette maladie. Cette liste comprend des produits comme le lait et les produits laitiers, le sperme et les embryons, les cuirs et les peaux. Heureusement, la plupart des Membres de l'OMC n'ont pas interdit les produits de ce type en provenance du Canada, reconnaissant le consensus scientifique international selon lequel ces produits ne présentent pas de risque de transmission de l'ESB. Toutefois, certains Membres de l'OMC ont suspendu les importations de produits en provenance du Canada qui sortent clairement du champ des lignes directrices de l'OIE. Nous sommes déçus par cette réaction et nous avons contacté directement ces gouvernements pour les prier instamment de revoir ces mesures en se fondant sur les preuves scientifiques et le consensus international.

Produits ne présentant pas de risque défini ou présentant un risque négligeable

14. Outre les produits exemptés par l'OIE, nous demandons également aux Membres de l'OMC de retirer du champ d'application des mesures imposées à l'importation les produits qui, sur la foi de principes scientifiques établis et internationalement reconnus, ne présentent pas de risque ou présentent un risque négligeable dans le cadre de la réglementation en vigueur du Canada. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, des produits ci-après:

- veaux âgés de moins de 36 semaines destinés à un abattage immédiat;
- bovins âgés de moins de 30 mois destinés à un abattage immédiat;
- viande bovine provenant d'animaux âgés de moins de 30 mois;
- ovins et caprins destinés à un abattage immédiat et viande provenant de ces animaux;
- caribou sauvage et bœuf musqué; et
- aliments pour animaux familiers non issus de ruminants.

15. Je tiens à préciser très clairement qu'en demandant à nos partenaires commerciaux de rétablir rapidement le commerce des produits exemptés par l'OIE et des produits présentant un risque négligeable, nous nous fondons sur une solide base scientifique et cette demande ne devrait en aucune façon être liée à d'éventuelles modifications de notre politique réglementaire.

Conclusion

16. Nous sommes fiers du bon fonctionnement de notre système. Comme je l'ai dit précédemment, conformément à la politique réglementaire canadienne, la viande de l'animal diagnostiqué n'est pas entrée dans la filière alimentaire humaine. Nous sommes convaincus que l'enquête a été menée consciencieusement et que nous restons en mesure de protéger la santé du public canadien et de produire des produits salubres pour l'exportation.

17. En résumé:

- notre enquête, qui a été conduite dans un esprit de très grande ouverture et transparence, a fait la preuve de l'efficacité fondamentale du système canadien;
- cette enquête exhaustive n'a pas révélé de nouveaux cas;
- les experts internationaux ont validé l'enquête menée et l'intégrité de notre système; et
- nous sommes résolus à chercher toutes les améliorations nécessaires pour renforcer encore davantage notre système.

18. Nous invitons tous les pays à examiner notre enquête dans le détail et les responsables qui sont venus avec moi d'Ottawa seront heureux de répondre à toutes les questions que vous pourriez souhaiter poser.

19. Nous demandons aussi à nos partenaires commerciaux qui ont temporairement suspendu leurs importations en provenance du Canada de lever rapidement les restrictions appliquées aux produits exemptés par l'OIE et aux produits à faible risque. Je vous ai donné quelques exemples de ces produits.

20. Nous continuerons à collaborer étroitement avec vous tous pour rétablir le commerce sur la base des principes scientifiques et des risques établis.
